

**Sujet : [INTERNET]**

**De : "> Journaud Annie (par Internet)" <annie.journaud@orange.fr>**

**Date : 17/10/2017 23:25**

**Pour : ddcsp-ep-carriere-pouignystpierre@indre.gouv.fr**

— Pièces jointes : —

---

**Mme Annie JOURNAUD (1).doc**

**27,5 Ko**

Mme Annie JOURNAUD  
5, Launeau  
36300 POULIGNY ST PIERRE

Le 17 octobre 2017

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous fais part dans un premier temps, de mon étonnement quant à ce projet qui a vu le jour dans la plus grande discrétion.

En tant que riverain, je suis **directement** concernée et je déplore le manque de communication en amont. Une information personnalisée, **au moins** auprès des habitants des communes limitrophes, aurait pu être organisée par le maire de la commune de Pouligny St Pierre. Apprendre cela par hasard, dans un article de presse, vous mets automatiquement en position de rejet.

J'ai malgré tout étudié dans ses grandes lignes, « la demande d'autorisation d'ouverture d'une carrière de calcaire et de mise en place d'une unité de traitement et d'une aire de transit de produits minéraux » heureusement accessible sur Internet puisque les horaires proposés, dans le cadre de l'enquête publique, ne me sont pas accessibles car identiques à mes horaires de travail.

Avec les compétences limitées que je peux avoir dans ce domaine, ce document me parait bien construit et les études menées avec sérieux.

Néanmoins,

- le nombre d'emplois (« 3 ou 4 » d'après le maire de la commune Art NR du 27/09/2017) crée eu égard au préjudice environnemental subi, me parait dérisoire et je ne vois pas quels arguments pourraient être avancés pour me persuader du contraire.
- d'autre part, dans le document cité ci-dessus, figure des photographies du hameau de Launeau, face Est non exposée à la carrière, mettant en avant le côté arboré. Les vents dominants sont à l'ouest dans notre région et ma propriété est à 850 m à vol d'oiseaux donc, comprenez mes inquiétudes. Actuellement, lorsque le vent s'y prête, c'est-à-dire les 75% de l'année, la circulation sur la D 975 est audible ; mes craintes, je le pense, sont fondées au même titre que les habitants de la Boudinière **qui sont encore plus près**. La circulation de poids lourds supplémentaires, la poussière ambiante et le bruit de fond des appareils à concasser seront d'une nuisance certaine.
- Un autre problème, qui n'a pas été étudié dans le document cité ci-dessus, est l'alimentation en eau. Le hameau de Launeau est en fin de réseau, avec une pression anormalement basse et qui pose déjà des problèmes au quotidien. Qu'en sera-t-il une fois la carrière en fonctionnement ?
- Je n'ai pas vu non plus, dans ce même document, une possible interdiction d'accès aux poids lourds, des départementales limitrophes comme la D60, itinéraire pouvant servir de raccourci à un chauffeur pressé.

Pour toutes ses raisons, je ne suis pas favorable à l'installation de cette carrière et espérant être entendue, recevez, Monsieur le commissaire enquêteur, mes salutations les meilleures.